

ministre du Travail, se préoccupera sérieusement de la situation de la caisse, à la lumière du très grave problème actuel et compte tenu de l'état où se trouverait la caisse si la même chose se répétait.

Les observations qu'ont formulées les honorables députés de Timiskaming et de Timmins et d'autres membres de la Chambre, surtout en ce qui concerne la caisse, méritent notre appui. C'est pour cette raison que je me suis arrêté à cette question un peu plus longtemps peut-être que je l'aurais voulu. Avant de reprendre mon siège, je tiens à exposer notre attitude au ministre. Nous approuvons la mesure à l'étude pour ce qu'elle vaut. Il n'est pas juste, à notre avis, de donner l'impression qu'elle va plus loin que la déclaration générale qui figure dans le discours du trône. Mais avant tout, nous profitons de l'occasion pour rappeler au gouvernement les assurances qu'il a lui-même données à la population du Canada, les engagements qu'il a pris durant la dernière campagne électorale et qui lui ont fait obtenir la plus forte majorité jamais accordée à un parti politique dans notre Parlement. Le gouvernement a assumé une très lourde responsabilité. La seule façon pour lui de s'en acquitter de façon honorable, c'est de donner une direction et d'accomplir vraiment quelque chose pour assurer du travail, comme il l'a promis, à près de 600,000 hommes et femmes de notre pays qui sont présentement sans emploi. Voilà la responsabilité assumée par le gouvernement. Aucune majorité, aucune délibération ne peuvent le soustraire à la nécessité de s'acquitter de cette responsabilité, non pas à la prochaine session, mais à la présente.

L'hon. M. Pickersgill: Je désire simplement poser une couple d'autres questions au ministre sur la statistique qu'il a fournie. Pendant que mon ami, l'honorable député d'Essex-Est, parlait, j'ai fait quelques petits calculs. Je vais m'exprimer bien lentement parce que je ne veux pas donner une fausse impression de ce que le ministre a dit. Si je l'ai bien compris, il a dit qu'à certains moments jusqu'au 30 avril, environ 373,000 personnes avaient eu droit aux prestations saisonnières d'assurance-chômage. Il a dit qu'environ 90 p. 100 de ce nombre recevaient encore des prestations le 30 avril.

L'hon. M. Starr: Il y avait encore 226,000 bénéficiaires des prestations saisonnières au nombre de ceux qui les réclamaient le 30 avril.

L'hon. M. Pickersgill: Oh, 226,000 le 30 avril. Le chiffre dont je me suis servi pour calculer ces 90 p. 100 était de 336,000 et je ne pouvais pas croire que le ministre puisse

[L'hon. M. Martin.]

penser que le nombre fût tombé de 336,000 à 200,000 du 30 avril au 15 mai; et je suis donc très heureux d'avoir eu cette explication. Autrement dit, le 30 avril, c'est-à-dire il y a deux semaines, 226,000 personnes recevaient des prestations saisonnières et le ministre dit qu'il prévoit que 200,000 en recevront en vertu de la mesure qu'il nous propose. Ce qui revient à dire qu'à son avis environ 26,000 personnes auront disparu de la liste pour une raison ou pour une autre et n'y figureront plus ce soir.

L'hon. M. Starr: Pour plus de clarté, je dirai qu'on prévoit que 25,000 de ces 226,000 personnes disparaîtront des listes avant le 18 mai, ce qui laissera 201,000 personnes. Le ministère prévoit de plus que la liste baissera au rythme de 32,000 par semaine et qu'il n'en restera que 41,000 après le 20 juin.

L'hon. M. Pickersgill: Quarante et un mille?

L'hon. M. Starr: Quarante et un mille, le taux moyen de prestations étant évalué à \$20 par semaine.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie le ministre de ce renseignement, qui est justement celui que je désirais.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je une autre question à poser, et le ministre pourrait peut-être nous en donner la réponse à la reprise de la séance, s'il ne peut le faire maintenant.

Il a mentionné que le nombre de chômeurs inscrits avait baissé de 120,000 au cours du mois dernier. Le ministre pourrait-il nous donner les dates exactes dont il parlait et, s'il l'a sous la main, le chiffre global des chômeurs publié par le Bureau fédéral de la statistique à des dates semblables?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je n'ai pas sous la main les chiffres du Bureau fédéral de la statistique pour des dates analogues. Les chiffres que j'ai ici sont ceux de l'inscription nationale au 1^{er} mai 1958; ils indiquent que le total pour tout le Canada s'élevait à 758,028. Du 13 mars, date de la crête saisonnière, au 1^{er} mai, le total a baissé de 128,757, à rapprocher de la baisse de 123,136 qui s'était produite au cours de la période correspondante de l'an dernier. C'est à cela que je pensais en disant que le rythme de cette période avait été plus rapide qu'au cours de la même période de l'an passé.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous donner par hasard le pourcentage de la baisse dans les deux cas?

L'hon. M. Starr: Je n'ai pas ce renseignement.